RAPPORT ANNUEL AU PARLEMENT

LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION

Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario

1er avril 2012 au 31 mars 2013

Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario
Federal Economic Development Agency for Southern Ontario
Canada

Il est possible d'obtenir, sur demande, cette publication sur supports accessibles.

Personne-ressource :
Coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario
155, rue Queen, 14e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0H5
Téléphone : 613-954-2880
Télécopieur : 613-952-9026
Courriel : Josee.Riopel@FedDevOntario.gc.ca

Cette publication est également disponible électroniquement sur le Web à l'adresse suivante : http://www.feddevontario.gc.ca/eic/site/723.nsf/fra/01724.html.

Autorisation de reproduction
L'information contenue dans cette publication peut être reproduite, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario (FedDev Ontario), pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que FedDev Ontario soit mentionnée comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec FedDev Ontario ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, veuillez faire parvenir un courriel à :
à droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

Nº de catalogue de la version PDF : Iu93-1/1-2013F-PDF

Rapport annuel au Parlement

Loi sur l'accès à l'information

Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario

Du 1er avril 2012 au 31 mars 2013

TABLE DES MATIÈRES

Page

INTRODUCTION 1

AU SUJET DE L'INSTITUTION 1
- Raison d'être 1
- Responsabilités 2
- Portée des opérations 2

STRUCTURE DU BUREAU DE L'ACCÈS À L'INFORMATION ET DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS 2

DÉLÉGATION DE POUVOIRS 3

STATISTIQUES 3
- Source des demandes 3
- Disposition et délai de traitement 3
- Exceptions et exclusions 4
- Renseignements supplémentaires 4
- Coûts organisationnels pour appliquer la *Loi sur l'accès à l'information* 4

SENSIBILISATION ET FORMATION 4

POLITIQUES ET PROCÉDURES INSTITUTIONNELLES 5

PLAINTES ET ENQUÊTES 5

ANNEXE A – Structure du Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels
ANNEXE B – Délégation de pouvoirs
ANNEXE C – Rapport statistique

INTRODUCTION

La *Loi sur l'accès à l'information* (ci-après la *Loi*) accorde aux citoyens canadiens, de même qu'aux personnes et aux sociétés installées au Canada, un droit d'accès aux dossiers gouvernementaux fédéraux qui ne contiennent pas de renseignements de nature personnelle. La *Loi* complète, sans toutefois les remplacer, d'autres modalités d'accès à l'information gouvernementale. Elle ne vise pas à limiter de quelque façon que ce soit l'accès à l'information gouvernementale qui serait normalement accessible au public sur demande.

L'article 72 de la *Loi* prévoit qu'à la fin de chaque exercice, chacun des responsables d'une institution fédérale établit pour présentation au Parlement le rapport d'application de la présente loi en ce qui concerne son institution. Pour ce qui est de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario (FedDev Ontario), le président a été désigné par décret comme étant le responsable de l'institution.

Le présent rapport annuel décrit comment FedDev Ontario, dans sa quatrième année de fonctionnement, a administré ses responsabilités en vertu de la *Loi*.

AU SUJET DE L'INSTITUTION

Raison d'être

Le Sud de l'Ontario étant la région la plus peuplée du pays – foyer de plus de 12 millions de résidents vivant dans 288 collectivités – son économie est un élément clé de la prospérité économique du Canada dans son ensemble.
En 2009, le gouvernement du Canada a fondé FedDev Ontario dans le but d'aider la région à limiter et à surmonter les défis économiques régionaux et mondiaux. Pour s'acquitter de son mandat, FedDev Ontario soutient l'innovation technologique, le développement des entreprises et le développement économique communautaire dans le Sud de l'Ontario en appuyant et en mettant en relations ses partenaires et les intervenants dans l'ensemble de la région, et en tenant compte des possibilités et des défis émergents. L'Agence oriente les ressources vers les activités qui ont le plus grand impact dans le but de répondre aux besoins des collectivités et des entreprises, et en vue de propulser l'économie du Sud de l'Ontario afin qu'elle soit forte et prospère, tant au Canada qu'à l'échelle mondiale.

Responsabilités

FedDev Ontario est chargé de faire du Sud de l'Ontario un facteur déterminant pour le renforcement de l'économie canadienne.

Portée des opérations

FedDev Ontario a son administration centrale à Kitchener et possède des bureaux dans l'ensemble du Sud de l'Ontario pour appuyer l'exécution des programmes. Son mandat couvre le Sud de l'Ontario, qui inclut 37 divisions de recensement de Statistique Canada. Selon les prévisions démographiques annuelles de 2011, cette zone compte plus de 12 millions d'habitants, ce qui représente 93,5 % de la population totale de l'Ontario et 35,9 % de la population totale du Canada.

FedDev Ontario fait partie du portefeuille d'Industrie Canada. Son président, qui relève de l'honorable Gary Goodyear, ministre d'État (Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario), supervise le fonctionnement et les ressources de l'Agence.

STRUCTURE DU BUREAU DE L'ACCÈS À L'INFORMATION ET DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Il incombe au coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (AIPRP), qui relève de la secrétaire générale de l'Agence, de traiter les demandes reçues en vertu de la *Loi*. Le coordonnateur de l'AIPRP supervise la mise en application de la *Loi* au sein de FedDev Ontario et en assure la conformité avec la législation. Un agent fait également partie du bureau de l'AIPRP, dont l'organigramme se trouve à l'annexe A.

Le coordonnateur de l'AIPRP est responsable de l'élaboration, de la coordination et de la mise en œuvre des politiques, lignes directrices et procédures permettant de gérer efficacement la conformité de l'Agence à la *Loi* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. L'administration de la *Loi* au sein de FedDev Ontario est également facilitée à l'échelle des directions générales et des bureaux régionaux. En effet, chaque direction générale compte un agent de liaison (relevant d'un vice-président ou d'un directeur général) qui coordonne les activités relatives aux processus et aux procédures administratives prévues par les lois. Le bureau de l'AIPRP, situé au bureau régional d'Ottawa, répond à toutes les demandes officielles soumises en vertu de la loi applicable.

DÉLÉGATION DE POUVOIRS

En vertu du décret de délégation de pouvoirs actuel concernant l'AIPRP, approuvé par le président en juin 2010, tous les pouvoirs en cette matière sont délégués à la secrétaire générale et à le coordonnateur de l'AIPRP. Le rôle de la secrétaire générale consiste à fournir, au besoin et en temps requis, un soutien et des conseils stratégiques à la haute direction de l'Agence concernant les questions d'AIPRP. Le coordonnateur de l'AIPRP est pour sa part pleinement responsable de toutes les activités et opérations quotidiennes liées à l'AIPRP. Une copie du décret de délégation de pouvoirs est jointe à l'annexe B.

STATISTIQUES

FedDev Ontario a reçu 26 demandes du 1er avril 2012 au 31 mars 2013, et a reporté deux demandes de la période précédente. Parmi les 28 demandes actives, 22 d'entre elles ont été traitées pendant la période visée par le rapport de 2012-2013 et six ont été reportées à la prochaine période visée par le rapport. Un rapport statistique détaillé sur les demandes d'accès à l'information est joint à l'annexe C.

Source des demandes

La répartition des 26 nouvelles demandes reçues par type d'utilisateur est comme suit :

Médias	17
Secteur commercial (secteur privé)	6
Public	3

Disposition et délai de traitement

Les 22 demandes traitées ont été disposées comme suit : six demandeurs ont eu droit au plein accès aux documents pertinents, neuf demandeurs ont eu droit à une divulgation partielle, il n'y avait aucun document pour trois demandes, une demande a été transférée et trois demandes ont été abandonnées par le demandeur.

Parmi les 22 demandes traitées, l'Agence a répondu à 10 demandes dans les 30 jours imposés par la *Loi*. Dans 12 cas, une prorogation du délai a été requise en vertu de la *Loi* afin de permettre 13 consultations avec d'autres institutions fédérales, 16 consultations avec des tiers et trois cas où la prorogation était requise afin de ne pas entraver de façon sérieuse le fonctionnement de notre institution. Ces consultations ont permis à l'Agence de répondre à cinq demandes dans le délai de traitement de 31 à 60 jours, à quatre demandes

dans le délai de traitement de 61 à 120 jours et à trois demandes dans le délai de traitement de 121 à 180 jours.

Exceptions et exclusions

Comme l'indique l'annexe C, FedDev Ontario s'est prévalu des exceptions en vertu des articles 18, 19, 20, 21, 22 et 23 et des exclusions selon l'article 68 de la *Loi*.

Renseignements supplémentaires

En plus des 26 demandes reçues et comptabilisées dans les statistiques de l'AIPRP (annexe C), l'Agence a reçu neuf demandes de consultation de cinq autres institutions et organismes fédéraux.

Dans l'ensemble, l'Agence a traité 30 demandes (22 demandes d'accès et huit demandes de consultation). Cela représente une augmentation de 3 % par rapport à la période précédente.

Coûts organisationnels pour appliquer la *Loi sur l'accès à l'information*

L'annexe C représente le coût pour le bureau de l'AIPRP seulement. Le coût non salarial est estimé à 33 079 $, le coût salarial est estimé à 184 174 $, le coût lié aux heures supplémentaires est estimé à 33 525 $ et le nombre d'employés à temps plein utilisés est estimé à 3,19.

Le coût salarial total associé aux activités de la *Loi* est estimé à 269 277 $, y compris le bureau de l'AIPRP et les agents de l'Agence pour cette période et les ressources humaines associées sont fixées à 3.91 employés à temps plein.

SENSIBILISATION ET FORMATION

On a donné 10 séances de formation sur l'accès à l'information à 102 employés de l'Agence à l'Administration centrale et dans les bureaux régionaux. Le nombre d'employés de l'Agence joints par ces séances de sensibilisation représentait environ 46 % des employés de l'Agence au moment de la formation. De plus, on a donné des séances de formation ciblées à 10 employés de la haute direction.

En outre, le coordonnateur de l'AIPRP a passé deux jours avec les employés d'une direction générale afin de leur donner une formation pratique spécialisée.

Des renseignements sur les procédures sont également affichés dans le wiki de l'Agence.

POLITIQUES ET PROCÉDURES INSTITUTIONNELLES

Une page Internet de l'AIPRP est offerte dans le site Web de FedDev Ontario. Le site contient des renseignements généraux à l'intention du public, des points de contact et des liens vers d'autres ministères et organismes clés.

Depuis janvier 2012, l'Agence affiche des sommaires de demandes complétées dans son site Web.

Les procédures internes de FedDev Ontario sont examinées périodiquement afin de maintenir l'observation des politiques et des lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor.

PLAINTES ET ENQUÊTES

En ce qui a trait à l'application de la *Loi*, aucune plainte n'a été déposée.

Il n'y a pas eu de demande présentée à la Cour fédérale par des tiers quant à l'application de la *Loi* par l'Agence.

ANNEXE A – Structure du Bureau de l’accès à l’information et de la protection des renseignements personnels

Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l’Ontario

Bureau de l’accès à l’information et de la protection des renseignements personnels

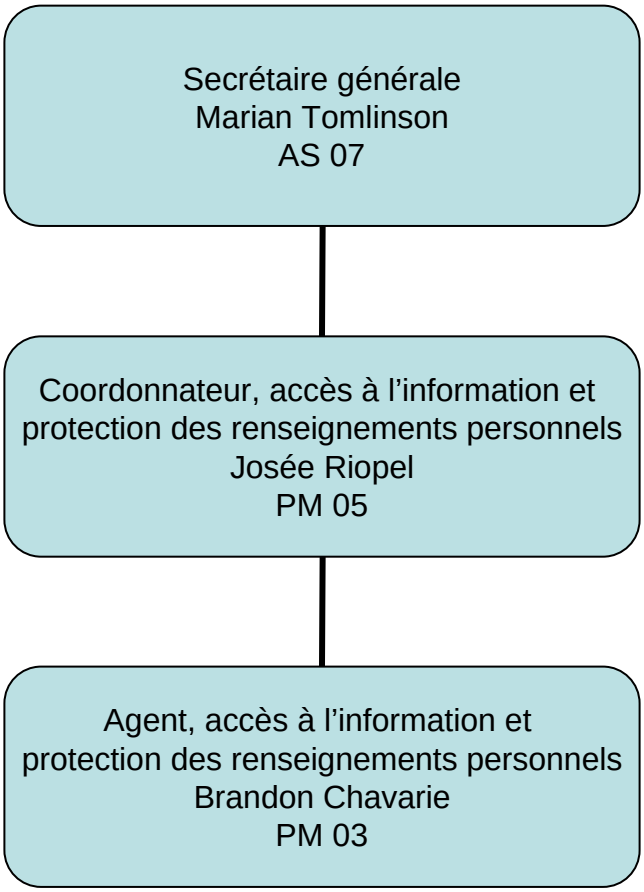

ANNEXE B – Ordonnance de délégation de pouvoirs

Federal Economic Development Agency for Southern Ontario / Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario

Access to Information Act and *Privacy Act* Delegation Order

Arrêté sur la délégation en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur protection des renseignements personnels*

The President of the Federal Economic Development Agency for Southern Ontario, pursuant to section 73 of the *Access to Information Act* and the *Privacy Act*, hereby designates the persons holding the positions set out in the schedule hereto, or the persons occupying on an acting basis those positions, to exercise the powers and functions of the President as the head of a government institution, under the section of the Acts set out in the schedule opposite each position. This Delegation Order supersedes all previous Delegation Orders.

En vertu de l'article 73 de la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, le Président de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario délègue aux titulaires des postes mentionnés à l'annexe ci-après, ainsi qu'aux personnes occupant à titre intérimaire les-dits postes, les attributions dont il est, en qualité de responsable d'une institution fédérale, investie par les articles des lois mentionnées en regard de chaque poste. Le présent décret de délégation remplace et annule tout décret antérieur.

Schedule / Annexe

Position / Poste	*Access to Information Act* and Regulations / Loi sur l'accès à l'information et règlements	*Privacy Act* and Regulations / *Loi sur la protection des renseignements personnels* et règlements
Corporate secretary / Secretaire générale	Full authority / Autorité absolue	Full authority / Autorité absolue

and

Access to Information and Privacy Coordinator, Corporate Secretariat / Coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, Secrétariat ministériel	Full authority / Autorité absolue	Full authority / Autorité absolue

Dated, at the City of Kitchener
this 22 day of June , 2010

Daté, en la ville Kitchener
ce jour de 2010

B.A. (Bruce) Archibald, Ph.D., President
Federal Economic Development Agency for Southern Ontario

B.A. (Bruce) Archibald, Ph. D., Président
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario

ANNEXE C – Rapport statistique

Gouvernement du Canada | Government of Canada

Rapport statistique sur la *Loi sur l'accès à l'information*

Nom de l'institution : Federal Economic Development Agency for Southern Ontario

Période visée par le rapport : 2012-04-01 au 2013-03-31

PARTIE 1 – Demandes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

1.1 Nombre de demandes

	Nombre de demandes
Reçues pendant la période visée par le rapport	26
En suspens à la fin de la période de rapport précédente	2
Total	28
Fermées pendant la période visée par le rapport	22
Reportées à la prochaine période de rapport	6

1.2 Source des demandes

Source	Nombre de demandes
Médias	17
Secteur universitaire	0
Secteur commercial (secteur privé)	6
Organisme	0
Public	3
Total	26

PARTIE 2 – Demandes fermées pendant la période visée par le rapport

2.1 Disposition et délai de traitement

Disposition	Délai de traitement							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communication totale	0	3	3	0	0	0	0	6
Communication partielle	0	0	2	4	3	0	0	9
Tous exemptés	0	0	0	0	0	0	0	0
Tous exclus	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun document n'existe	2	1	0	0	0	0	0	3
Demande transmise	1	0	0	0	0	0	0	1
Demande abandonnée	3	0	0	0	0	0	0	3
Traitement informel	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	6	4	5	4	3	0	0	22

2.2 Exceptions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
13(1)a)	0	16(2)a)	0	18a)	1	20.1	0
13(1)b)	0	16(2)b)	0	18b)	0	20.2	0
13(1)c)	0	16(2)c)	0	18c)	0	20.4	0
13(1)d)	0	16(3)	0	18d)	0	21(1)a)	5
13(1)e)	0	16.1(1)a)	0	18.1(1)a)	0	21(1)b)	5
14a)	0	16.1(1)b)	0	18.1(1)b)	0	21(1)c)	5
14b)	0	16.1(1)c)	0	18.1(1)c)	0	21(1)d)	1
15(1) - A.I.*	0	16.1(1)d)	0	18.1(1)d)	0	22	2
15(1) - Déf.*	0	16.2(1)	0	19(1)	5	22.1(1)	0
15(1) - A.S.*	0	16.3	0	20(1)a)	2	23	3
16(1)a)(i)	0	16.4(1)a)	0	20(1)b)	7	24(1)	0
16(1)a)(ii)	0	16.4(1)b)	0	20(1)b.1)	0	26	0
16(1)a)(iii)	0	16.5	0	20(1)c)	7		
16(1)b)	0	17	0	20(1)d)	5		
16(1)c)	0						
16(1)d)	0						

* A.I. : Affaires internationales Déf. : Défense du Canada A.S. : Activités subversives

2.3 Exclusions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
68a)	2	69(1)a)	0	69(1)g) re a)	0
68b)	0	69(1)b)	0	69(1)g) re b)	0
68c)	0	69(1)c)	0	69(1)g) re c)	0
68.1	0	69(1)d)	0	69(1)g) re d)	0
68.2a)	0	69(1)e)	0	69(1)g) re e)	0
68.2b)	0	69(1)f)	0	69(1)g) re f)	0
				69.1(1)	0

2.4 Support des documents divulgués

Disposition	Papier	Électronique	Autres
Communication totale	4	1	0
Communication partielle	3	7	0
Total	7	8	0

2.5 Complexité

2.5.1 Pages pertinentes traitées et divulguées

Disposition des demandes	Nombre de pages traitées	Nombre de pages divulguées	Nombre de demandes
Communication totale	249	249	6
Communication partielle	23960	7471	9
Tous exemptés	0	0	0
Tous exclus	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	3

2.5.2 Pages pertinentes traitées et divulguées en fonction de l'ampleur des demandes

Disposition	Moins de 100 pages traitées		101 à 500 pages traitées		501 à 1 000 pages traitées		1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages divulguées	Nombre de demandes	Pages divulguées	Nombre de demandes	Pages divulguées	Nombre de demandes	Pages divulguées	Nombre de demandes	Pages divulguées
Communication totale	5	99	1	150	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	1	79	2	513	2	1128	2	1696	2	4050
Tous exemptés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Tous exclus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	9	178	3	663	2	1128	2	1696	2	4050

2.5.3 Autres complexités

Disposition	Consultation requise	Estimation des frais	Avis juridique	Autres	Total
Communication totale	1	0	0	0	1
Communication partielle	10	0	0	0	10
Tous exemptés	0	0	0	0	0
Tous exclus	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0
Total	11	0	0	0	11

2.6 Retards

2.6.1 Raisons des retards dans le traitement des demandes

Nombre de demandes fermées en retard	Raison principale			
	Charge de travail	Consultation externe	Consultation interne	Autres
0	0	0	0	0

2.6.2 Nombre de jours de retard

Nombre de jours en retard	Nombre de demandes en retard où le délai n'a pas été prorogé	Nombre de demandes en retard où le délai a été prorogé	Total
1 à 15 jours	0	0	0
16 à 30 jours	0	0	0
31 à 60 jours	0	0	0
61 à 120 jours	0	0	0
121 à 180 jours	0	0	0
181 à 365 jours	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0
Total	0	0	0

2.7 Demandes de traduction

Demandes de traduction	Acceptées	Refusées	Total
De l'anglais au français	0	0	0
Du français à l'anglais	0	0	0
Total	0	0	0

PARTIE 3 – Prorogations

3.1 Motifs des prorogations et disposition des demandes

Disposition des demandes nécessitant une prorogation	**9(1)a)** Entrave au fonctionnement	**9(1)b)** Consultation		**9(1)c)** Avis à un tiers
		Article 69	**Autres**	
Communication totale	0	0	1	0
Communication partielle	3	0	4	6
Tous exemptés	0	0	0	0
Tous exclus	0	0	0	0
Aucun document n'existe	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0
Total	3	0	5	6

3.2 Durée des prorogations

Durée des prorogations	**9(1)a)** Entrave au fonctionnement	**9(1)b)** Consultation		**9(1)c)** Avis à un tiers
		Article 69	**Autres**	
30 jours ou moins	0	0	2	0
31 à 60 jours	1	0	2	6
61 à 120 jours	0	0	0	0
121 à 180 jours	0	0	0	0
181 à 365 jours	2	0	1	0
Plus de 365 jours	0	0	0	0
Total	3	0	5	6

PARTIE 4 – Frais

Type de frais	Frais perçus		Frais dispensés ou remboursés	
	Nombre de demandes	Montant	Nombre de demandes	Montant
Présentation	21	$100	0	$0
Recherche	0	$0	0	$0
Production	0	$0	0	$0
Programmation	0	$0	0	$0
Préparation	0	$0	0	$0
Support de substitution	0	$0	0	$0
Reproduction	0	$0	0	$0
Total	21	$100	0	$0

PARTIE 5 – Demandes de consultation reçues d'autres institutions et organismes

5.1 Demandes de consultation reçues d'autres institutions fédérales et organismes

Consultations	Autres institutions fédérales	Nombre de pages à traiter	Autres organismes	Nombre de pages à traiter
Reçues pendant la période visée par le rapport	9	221	0	0
En suspens à la fin de la période de rapport précédente	0	0	0	0
Total	9	221	0	0
Fermées pendant la période visée par le rapport	8	80	0	0
Reportées à la prochaine période de rapport	1	141	0	0

5.2 Recommandations et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres institutions fédérales

Recommandation	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation							
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	Total
Communiquer en entier	6	0	0	0	0	0	0	6
Communiquer en partie	0	0	0	0	0	0	0	0
Exempter en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclure en entier	0	1	0	0	0	0	0	1
Consulter une autre institution	1	0	0	0	0	0	0	1
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	7	1	0	0	0	0	0	8

5.3 Recommandations et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres organismes

Recommendation	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation							
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	Total
Communiquer en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Communiquer en partie	0	0	0	0	0	0	0	0
Exempter en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclure en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0

PARTIE 6 – Délais de traitement des consultations sur les confidences du Cabinet

Nombre de jours	Nombre de réponses reçues	Nombre de réponses reçues après l'échéance
1 à 15	0	0
16 à 30	0	0
31 à 60	0	0
61 à 120	0	0
121 à 180	0	0
181 à 365	0	0
Plus de 365 jours	0	0
Total	0	0

PARTIE 7 – Ressources liées à la *Loi sur l'accès à l'information*

7.1 Coûts

Dépenses		Montant
Salaires		$184,174
Heures supplémentaires		$33,525
Biens et services		$33,079
• Marchés de services professionnels	$8,024	
• Autres	$25,055	
Total		**$250,778**

7.2 Ressources humaines

Ressources	Voués à l'AI à temps plein	Voués à l'AI à temps partiel	Total
Employés à temps plein	0.00	1.91	1.91
Employés à temps partiel et occasionnels	0.00	0.92	0.92
Employés régionaux	0.00	0.00	0.00
Experts-conseils et personnel d'agence	0.00	0.36	0.36
Étudiants	0.00	0.00	0.00
Total	0.00	3.19	3.19